

Moins de risque pour tout le monde



Après une inondation à Gaibandha, au Bangladesh. Un groupe de personnes de la région a construit ce bateau de sauvetage. Il transporte toutes les personnes dans un lieu plus sûr, aussi les personnes handicapées.

Plus de sécurité pour tout le monde

- Dans les catastrophes, les personnes handicapées sont plus en danger que les autres personnes.
- L'accord de Sendai est un plan d'action face aux catastrophes.
Le but de ce plan d'action c'est : réduire les dangers pour tout le monde. Aussi pour les personnes handicapées. Beaucoup de personnes travaillent ensemble pour y arriver.



SITUATION

Le but de la réduction des risques des catastrophes inclusive (RRC) est de renforcer, de souder les communautés afin de réduire les impacts des catastrophes naturelles ou autres. C'est tout particulièrement important dans les régions présentant un risque élevé de catastrophes. En tant qu'élément du développement inclusif à base communautaire (CBID), ce travail contribue à transformer des communautés en des structures durables et solides, capables de faire face aux futures catastrophes.

La capacité à surmonter les traumatismes est intimement liée au contexte. Les composantes contribuant au renforcement de la résilience varient considérablement en fonction du contexte politique et géographique : cela peut par exemple se traduire par le rehaussement des maisons au-dessus du niveau de la mer, par la construction de bâtiments antisismique et anticyclonique, par la garantie de moyens d'existence durables ou par la prévention de défaillances du système.

Les individus ne sont pas égaux face aux risques de catastrophe. Les personnes handicapées ou âgées, les femmes enceintes, les enfants et certains groupes sociaux sont souvent plus exposés que d'autres. Car en matière de RRC, ces populations sont souvent oubliées, laissées de côté.



CADRE JURIDIQUE

Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes a été finalisé en 2015 et accepté par la Suisse au titre de cadre de référence politique. La communauté internationale reconnaît dans ce document l'inclusion comme l'un des principes directeurs en matière de RRC. La question du genre, de l'âge, du handicap et de la culture doit absolument être inscrite dans tous les plans de mise en œuvre. Le Cadre d'action de Sendai reconnaît par ailleurs que la RRC exige la disponibilité et l'engagement de toute la collectivité, avec l'implication de tous et en particulier de celles et ceux qui sont en moyenne plus que les autres affectés par des catastrophes.

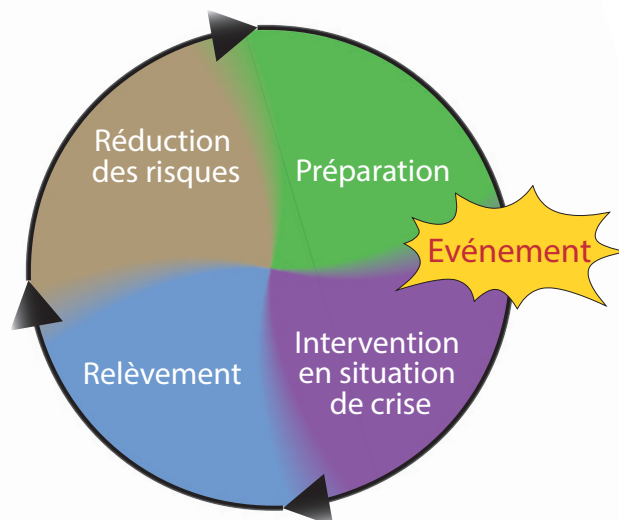
La RRC s'étend sur différents aspects et domaines de développement, ce qui se traduit clairement dans les objectifs de l'Agenda 2030 de développement durable, également soutenu par la Suisse. 25 liens dans 10 des 17 objectifs se réfèrent explicitement à la RRC, ce qui prouve bien leur importance.

Par ailleurs, tous les Etats Parties qui ont ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) sont tenus, en vertu de l'article 11, de prendre « [...] toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles. » La Suisse a ratifié la CDPH en 2014.



MESURES

La lutte contre les causes qui contribuent à la destruction de l'environnement et au changement climatique nécessite différentes mesures. Seule une consultation étroite des personnes handicapées peut déterminer ce qui est effectivement nécessaire au renforcement de leur résilience et à la diminution des risques les concernant.



La gestion de crise s'inscrit dans un cycle de gestion de crise. Celui-ci commence par la préparation à la catastrophe et les mesures de réduction des risques en prévision de catastrophes, suivi par l'intervention en situation de crise et la reconstruction après les catastrophes.

Dans la préparation aux catastrophes, les personnes handicapées et leur lieu de domicile précis doivent être enregistrés dans un mapping, dont il faut tenir compte dans les plans d'évacuation. Il est nécessaire d'instaurer un système d'alerte rapide accessible, parce que les personnes vivant avec un handicap auditif, par exemple, ne peuvent pas entendre un signal acoustique comme une sirène. Juste après une catastrophe, confrontées à des obstacles environnementaux comme des zones inondées ou recouvertes de gravats, les personnes handicapées rencontrent souvent des difficultés pour atteindre des lieux sécurisés. Elles ont par conséquent besoin d'une aide ad hoc. Et dans le cas où elles perdent leurs moyens auxiliaires comme leur fauteuil roulant ou leurs béquilles, elles ont besoin d'une aide adaptée à leur situation.

Dans la phase de reconstruction, les groupes d'autoreprésentation de personnes handicapées sont connectés entre eux et sont ainsi confortés pour faire du plaidoyer à l'égard de leur situation. Ils sont ensuite mis en relation avec des institutions publiques et peuvent faire valoir leurs droits, notamment pour des hébergements d'urgence accessibles.

La transition vers la prévention se fait alors souvent naturellement. On apprend des erreurs et on évalue ce qui pourrait être mieux fait en cas de nouvelle catastrophe, afin d'éviter le plus de nouveaux dégâts possibles.

Située dans le nord du Bangladesh, Gaibandha est une région régulièrement inondée en période de mousson et donc particulièrement exposée aux catastrophes. Dans cette région, les personnes handicapées font partie du groupe le plus en danger face aux catastrophes, mais en matière de réduction des risques de catastrophes, elles sont aussi des exemples pour leur communauté.

Dans 18 communes du district de Gaibandha particulièrement touchées par les inondations, CBM a collaboré avec deux organisations partenaires locales pour instaurer, il y a une dizaine d'années, un projet pilote de réduction des risques de catastrophes inclusive. Au début du

 **BONNE PRATIQUE**

projet, il a fallu créer des groupes d'entraide de personnes handicapées. Au sein de ces groupes, celles-ci ont appris quels étaient leurs droits et comment les faire valoir. Il en est résulté des réseaux solides dans lesquels les personnes handicapées peuvent défendre leurs intérêts ensemble.

Au niveau des communautés, des comités de réduction des risques de catastrophes ont été formés, comprenant chacun au moins deux personnes handicapées. Grâce au projet, ces comités ont bénéficié de nombreuses formations : notamment sur la manière de mettre en place un système inclusif d'alerte rapide, sur le fonctionnement des mesures d'évacuation et sur la manière de prodiguer les premiers secours.

Grâce à l'action politique de l'association faîtière des groupes d'entraide, des fonds ont été accordés pour les adaptations nécessaires en matière d'infrastructures. Les hébergements d'urgence ont été aménagés sans barrières et sont par conséquent accessibles à tous. Les autorités ont été formées en RRC inclusive.

Le renforcement des personnes handicapées a très largement conduit au développement de l'accessibilité pour tous, ce qui s'est traduit, lors de la dernière grande inondation de 2016, par la diminution du nombre de personnes handicapées laissées de côté.

*Traduction au niveau A2 (première page) :
Pro Infirmis – Bureau Langage simplifié*



CBM Mission chrétienne
pour les aveugles
Schützenstrasse 7
8800 Thalwil

Tél. 044 275 21 71
info@cbmswiss.ch
www.cbmswiss.ch

LIENS ET INFORMATIONS

Guide for Disability-Inclusive Disaster Risk Reduction (CBM)

<https://www.cbmswiss.ch/guide-drr>

Flyer iDRR Hands-on-Tool (CBM)

<https://www.cbmswiss.ch/flyer-idrr>

Accessible and Disaster Prepared Communities (CBM)

<https://www.cbmswiss.ch/community-based-drr>

Disability-Inclusive Disaster Risk Management (CBM)

<https://www.cbmswiss.ch/disaster-risk-management>

Disability-Inclusive Development Toolkit (CBM)

<https://www.cbmswiss.ch/did-toolkit>